

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-deux du mois de février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Cuinzier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LAPALLUS, Maire.

PRESENTS : LAPALLUS Marc (Maire), PEGUET-CHASSY Isabelle (1^{ère} adjointe), DANIERE Sébastien (2^e adjoint), FONGY Carole (3^e adjointe), BELOT Stéphanie, CHAUX Mickaël, BUFFIN Valérie, MONCORGE Marc, DUPERRAY Mathieu, FAVRE Pierre, BUTTY Sylvain.

ABSENTS EXCUSES : Mme GONDEAU Stéphanie, Mr BRETON Jean-Jacques.

=====
Ordre du jour :

- **Délibération pour la mise en œuvre de l'extinction, la suppression et la baisse d'intensité des équipements d'éclairage public sur certains secteurs de la commune.**
- **Devis réfection toiture local technique.**
- **Approbation devis pour le remplacement de la porte arrière du bar communal.**
- **Loyer Bar estaminet (modification).**
- **Remplacement de 3 membres titulaires au sein de la CCID.**
- **Questions diverses.**

Avant d'aborder l'ordre du jour, monsieur le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur le compte rendu de la réunion du 30 Janvier dernier, qui est approuvé sans observation et sera publié sur le site internet de la commune.

Désigne Monsieur DANIERE Sébastien comme secrétaire de séance, présente les excuses de Mme GONDEAU Stéphanie et Mr BRETON Jean-Jacques.

➤ **RESTRUCTURATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le maire rappelle le projet de restructuration de l'éclairage public, il présente le projet conjointement avec Mr Mickaël CHAUX, qui consiste à :

- Supprimer 25 points lumineux dans les secteurs de la commune situés hors agglomération (Route de Villers après la caserne des pompiers, 1 lampe carrefour route de Villers/Route de Charlieu, Chemin du Chandonnet, parking jeu de boules et derrière le bar, 2 lampes au hameau du Malviré, la dernière lampe route du Village Crot en direction des Frontières, Chemin de la Rouan, Route du Jarnossin, Rue Emile Roche, Rue du Théâtre, chemin des Pampres).
- Extinction entre 22 h et 6 h (Carrefour Chemin du Malviré/Chemin du Châtelet, Lotissement du Sapin, Route du Village Crot, Rue du 8 Mai, Rue du cimetière, Le Montclair, Route de Belviré).
- Extinction zone artisanale de 22h00 à 4 h30.
- Abaissement de l'intensité par palier Route Départementale (Route de Charlieu, centre Bourg, Place de Verdun, Route de la Croix Rouge, Route de Cours). 100 % de l'allumage du réseau jusqu'à 21 h, baisse de l'intensité à 50 % entre 21h00 et 23 h00, nouvelle baisse de 20 % entre 23h et 5h puis réactivation à 50 % d'intensité entre 5 h et l'extinction matinale. Il est précisé que ces horaires pourront évoluer si besoin.

- Remplacement de certaines lampes par des ampoules led.

Ces travaux sont dirigés par le SIEL qui informe qu'au niveau du département de la Loire nous sommes la seule commune à effectuer une telle restructuration qui est très complète et permettra un gain non négligeable en termes de consommations électriques.

Le coût des travaux à la charge de la commune s'élève à la somme de 8 434,85 €. Le gain de cette opération sur les consommations d'énergie sera de 4 637 € par an.

Le conseil municipal **APPROUVE** ce projet qui devrait être effectif en septembre prochain. Une communication sera faite sur le bref info et panneau pocket avant la mise en service de ce nouveau mode de fonctionnement.

➤ **APPROBATION DEVIS REFECTION TOITURE LOCAL TECHNIQUE**

Monsieur le Maire rappelle le devis de l'entreprise BEZACIER Gilles soumis lors de la dernière réunion du conseil municipal relatif à la réfection d'une partie de la toiture du local technique (partie serre). Le conseil municipal avait souhaité avant de s'engager de contacter l'entreprise BEZACIER pour obtenir un nouveau devis pour une réfection en version bac acier qui serait éventuellement moins coûteuse.

Monsieur le maire explique qu'il s'est entretenu avec Mr BEZACIER qui lui a confirmé que la version bac acier ne serait pas moins onéreuse que la version en réfection tuiles. De plus afin de garder une harmonie sur la totalité de la toiture dont une partie est déjà en tuiles il est plus judicieux de la réhabiliter tout en tuiles.

Le conseil municipal **APPROUVE** le devis initial pour une réfection en tuiles pour un montant de 6 899.02 € HT soit 8 278.82 € TTC.

➤ **CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE REMPLACEMENT DE LA PORTE ARRIERE DU BAR**

Monsieur le maire rappelle, lors de la dernière réunion du conseil municipal les membres avaient souhaité qu'un nouveau devis soit demandé auprès de Natur'bois afin que les 2 entreprises sollicitées établissent leur devis sur les mêmes caractéristiques pour une porte à ouverture intérieure sans barre anti panique.

L'entreprise Natur'bois nous a informé par mail qu'elle ne chiffrerait pas la fourniture de la porte : n'ayant pas de tarifs plus compétitifs par rapport à la version ouverture extérieure qui avait été chiffrée initialement et qui s'élevait à 4 997.90 € HT, elle pourrait nous faire bénéficier d'une économie maximum de 200 € HT.

Monsieur le maire rappelle le devis de l'entreprise AAM de MABLY qui s'élève à 3 574.81 € HT.

Le conseil municipal **RETIENT** le devis de l'entreprise AAM de MABLY.

➤ **LOYER BAR ESTAMINET**

Monsieur le maire rappelle que suite à la délibération qui avait été prise le 30 janvier dernier pour exonérer ce commerce de loyer, la sous-préfecture a refusé cette délibération : car les communes doivent accorder uniquement des rabais et non des exonérations totales. Un loyer de 1 € symbolique serait accepté.

Le conseil municipal **PREND NOTE** des observations de la Sous-Préfecture et **FIXE** le loyer du bar Estaminet à 1€ mensuel. **ANNULE** la précédente délibération. **PRECISE** que les charges locatives sont maintenues à 110 €/mois.

➤ **REMPLACEMENT DE 3 MEMBRES TITULAIRES DE LA CCID**

Monsieur le maire informe que la commission communale des impôts directs se réunit 1 fois par an et que depuis l'année dernière 3 membres titulaires de cette commission ne sont plus actifs suite à 2 démissions et 1 décès. Le Code Général des Impôts prévoit que le renouvellement des membres de la CCID s'impose en cas de décès, démission ou révocation d'au moins 3 commissaires titulaires. Ce qui est notre cas, par conséquent il est nécessaire de procéder à la nomination de 3 nouveaux membres titulaires.

Le conseil municipal **DECIDE DE NOMMER** :

- Mr MONCORGE Marc
- Mme FONGY Carole
- Mr TRONCY Jean-Michel

QUESTIONS DIVERSES :

- **Demande de subvention organisme extérieur**

Monsieur le maire soumet une demande de l'association Prévention Routière qui œuvre pour la sensibilisation aux risques routiers. Montant sollicité 250 €.

Le conseil municipal ne donne pas de suite favorable à cette demande.

- **Voyage Assemblée Nationale** :

Monsieur le maire informe que sur les 3 dates proposées pour la visite de l'Assemblée Nationale, seule le lundi 13 mars reste disponible. Vu les délais courts pour organiser ce voyage, les élus préfèrent le reporter à septembre prochain.

- **Plan façade**

Monsieur le Maire annonce que la Communauté de Communes va mettre en place une action « plan façades » qui consistera à subventionner des travaux de rénovation de façades de maisons situées dans un périmètre comprenant : le centre bourg et partant du Carrefour de la route de Jarnosse jusqu'à la Place de Verdun ainsi que la rue du 8 Mai. Le règlement et les conditions d'octroi sont en cours d'élaboration par la Communauté de Communes. Seules seront subventionnées les façades visibles depuis la voie publique. Le but est d'encourager les rénovations extérieures d'immeubles et de maisons situées en centre bourg, entrées et sorties de bourgs et les rendre plus « esthétiques » et attrayants. Une communication sera faite via le Bref info et panneau pocket dès que les aides pourront être sollicitées. Le conseil municipal VALIDE le périmètre proposé.

- **Adhésion à la FNCOF** (Fédération Nationale des Comités Organisateurs de Festivités).

Monsieur le maire informe que du fait qu'elle adhère à l'Association des Maires ruraux de France, la commune bénéficie d'une cotisation à tarif préférentiel (10 €/an) pour adhérer à la Fédération Nationale des Comités Organisateurs de Festivités. Ainsi toutes les associations de la commune qui le souhaitent peuvent à leur tour adhérer à cet organisme moyennant une cotisation annuelle de 42 € au lieu de 99 € et ainsi bénéficier de nombreux avantages, tels que : réduction sur les frais SACEM et SACD, conseils juridiques, assurances responsabilités civiles des dirigeants et protection juridique offertes avec l'adhésion, remises chez des partenaires commerciaux etc...

Les associations intéressées par cette adhésion sont invitées à contacter la mairie pour les formalités d'adhésion.

La parole est donnée aux conseillers municipaux :

Des conseillers municipaux demandent où en sont les règlements des loyers impayés du restaurant et s'inquiètent de la situation. Une décision sur des poursuites en contentieux est abordée.

Il est évoqué le problème des escaliers permettant l'accès à la cantine depuis l'impasse Montclair qui sont difficilement praticables. Il est suggéré de revoir l'accès peut être par la mise en place d'un cheminement en serpentif et la suppression des escaliers. Un conseiller municipal étudie la faisabilité.

Monsieur le maire informe que le Critérium du Dauphiné passera par CUINZIER le 7 juin prochain l'arrivée de l'étape contre la montre se déroulera à Belmont de la Loire. Une soirée de présentation est organisée à Belmont de la Loire le 2 mars prochain à 19 h 00 à laquelle les élus sont invités.

Monsieur le maire informe que lors du contrôle obligatoire des équipements sportifs, la société en charge de ce contrôle nous a informé que le grillage du city stade était défectueux et donc plus aux normes. L'entreprise PJLC va procéder à la réparation dans les prochains jours.

Monsieur le maire informe qu'un rendez-vous a été fixé chez le notaire pour la signature de l'avant dernier acte notarié dans le cadre de la régularisation administrative du chemin du Petit bois pour le rendre communal. Il est noté qu'il ne reste plus que l'accord d'un dernier propriétaire récalcitrant pour finaliser le dossier. Un mail lui a été adressé en janvier dernier resté sans réponse. Copie de ce mail lui sera adressée par voie postale dès cette fin de semaine.

Mmes FONGY et BELOT informent qu'elles ont assisté à une réunion avec la Micro crèche et l'école publique. La micro crèche ayant pour projet de remettre en place une passerelle « Crèche-école ». Il est ressorti de cette réunion que ce projet n'était pas réalisable.

Mr BUTTY informe que de nouveaux points d'apports volontaires pour le tri des déchets (verres, emballages, papiers) vont être mis en place par la communauté de communes. Une visite aura lieu le 3 mars prochain pour définir les emplacements (maintien ou modification). Des dalles vont être installées sous et aux abords des containers, des aménagements seront effectués autour de ces points d'apports volontaires qui nécessiteront une emprise au sol assez conséquente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.

Le Maire
Marc LAPALLUS



Le secrétaire de séance
Sébastien DANIERE

